

FICHE D'INSCRIPTION 2022-2023

€ PARCOURS / TARIFS

TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE TARENTE	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	HORS CCHT
Éveil musical	35 €	85 €	130 €	154 €	157 €	160 €	194 €
Cycle I							
Cycle II							
Hors Cycle	69 €	185 €	348 €	407 €	453 €	463 €	505 €
Musique actuelle							
Cycle II BEM							
CHAM (Classes Horaires Aménagés Musique)							
Etudiants	80 €	200 €	419 €	481 €	525 €	535 €	575 €
Troisième Cycle Amateur							
CEM (Certificat d'Études Musicales)	106 €	303 €	466 €	525 €	559 €	581 €	626 €
Pratique collective							
Formation musicale	36 €	41 €	59 €	69 €	80 €	82 €	96 €
Location d'instrument	145 €						186 €
Pratique d'un second instrument	59 €	126 €	232 €	247 €	303 €	308 €	358 €
Adultes (cours individuels si places disponibles)	568 €						677 €
Adultes (orchestre d'apprentissage «vent»)							
Adultes (cours collectifs par 4, guitare d'accompagnement)							310 €
Chorale adultes							82 €

i QUOTIENTS

Quotient familial (QF) à demander à la CAF sur www.caf.fr

- QF1 : inférieur à 600 €
- QF2 : de 600 à moins de 800 €
- QF3 : de 800 à moins de 1000 €
- QF4 : de 1000 à moins de 1200 €
- QF5 : de 1200 à moins de 1400 €
- QF6 : supérieur à 1400 €

Hors CCHT : personnes résidant en-dehors de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

Dégressivité en cas de fratrie.



INSCRIPTION

AUTORISATIONS ET DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)....., né(e) le

DÉCLARE

- avoir pris connaissance du montant des frais de scolarité de mon enfant, et que **son montant reste acquis, même si l'élève, pour une raison quelconque, cesse de fréquenter les cours.**
- avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de musique (disponible en ligne et au secrétariat de l'Ecole de Musique).

PRENDS note que

- en l'absence de l'attestation CAF, le quotient familial QF6 sera automatiquement appliqué
- que selon l'extrait de l'article 22 du règlement intérieur validé en Conseil Communautaire du 25 mars 2019.

Les inscriptions sont prises pour l'année scolaire entière, soit de septembre à juin.

Les élèves doivent acquitter les frais de scolarité en rapport avec chaque enseignement fréquenté tels qu'ils résultent des barèmes définis par le Conseil Communautaire. Pour faciliter le paiement aux familles, cette somme est recouvrée en 3 fois. Ces frais seront à régler sur TIPI (www.hautetarentaise.fr) ou auprès du Trésor Public, après réception du titre de recette (facture) correspondant : 1/3 en décembre, 1/3 en février et 1/3 en mai. Son montant reste acquis, même si l'élève, pour une raison quelconque, cesse de fréquenter les cours.

Seuls les nouveaux élèves pourront abandonner les cours durant le 1^{er} trimestre. Dans ce cas uniquement un tiers de la cotisation sera dû. Dans tous les cas, le Directeur de l'école devra être informé par écrit de l'arrêt de la fréquentation des cours et ce, au minimum 15 jours avant la fin du trimestre en cours.

Depuis la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. dans le cadre de la RGPD, les données collectées sont destinées aux seuls échanges avec les familles dans le cadre du suivi pédagogique des élèves et pour l'élaboration de statistiques.

Si vous souhaitez obtenir ou rectifier des informations vous concernant, vous pouvez le faire à l'adresse suivante : administration@hautetarentaise.fr

Formulaire d'inscription - Année scolaire 2022/2023

Responsable légal

A remettre avant le 08/07/2022

Civilité Nom Prénom

Profession Date de naissance

Adresse CP - Ville.....

Tél domicile Tél Pro Tél mobile

E-mail

Responsable légal 2

Civilité Nom Prénom

Profession Date de naissance

Adresse CP - Ville.....

Tél domicile Tél Pro Tél mobile

E-mail

Elève

Civilité Nom Prénom

Date de naissance

Niveau scolaire Etablissement scolaire

Saisonnier Si oui, du au

J'autorise l'école de musique de Haute Tarentaise à utiliser les photos prises dans le cadre des cours, des auditions et des concerts de l'école de musique pour les publications de la Communauté de Communes.

OUI

NON

- | | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Eveil musical (maternelles) <input type="checkbox"/> Eveil instrumental (à partir du CP) <input type="checkbox"/> Pratique musicale ou formation musicale <input type="checkbox"/> Pratique collective <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> MAO <input type="checkbox"/> Chorale <input type="checkbox"/> Atelier JAZZ <input type="checkbox"/> Atelier Musique Actuelle <input type="checkbox"/> Batucada <input type="checkbox"/> Musique traditionnelle <input type="checkbox"/> Ensemble percussions <input type="checkbox"/> Ensemble violoncelles <input type="checkbox"/> Ensemble violons <input type="checkbox"/> Ensemble guitares <input type="checkbox"/> Harmonie junior | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Clarinette <input type="checkbox"/> Flûte traversière <input type="checkbox"/> Saxophone <input type="checkbox"/> Violon <input type="checkbox"/> Violoncelle <input type="checkbox"/> Trombone <input type="checkbox"/> Trompette <input type="checkbox"/> Euphonium <input type="checkbox"/> Cor <input type="checkbox"/> Guitare <input type="checkbox"/> Guitare basse <input type="checkbox"/> Piano <input type="checkbox"/> Batterie <input type="checkbox"/> Percussions | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Classe à Horaires Aménagés Musique (sur dossier) <p>Cours dispensés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tignes <input type="checkbox"/> Val d'Isère <input type="checkbox"/> Bourg Saint Maurice |
|--|--|--|

Pièces à fournir : photocopie de l'attestation du quotient familial (CAF), 1 photo d'identité scannée si possible.

Date et signature du responsable légal